

Procédures de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Loi fédérale sur le centre pour la qualité dans l'assurance obligatoire des soins

Le présent projet de loi entend poser les bases légales nécessaires à la création d'un centre national pour la qualité, dont les objectifs sont, entre autres, de renforcer la qualité des prestations médicales et la sécurité des patients, de lancer des programmes nationaux portant sur la qualité, ainsi que de vérifier de façon systématique l'utilité des prestations

Date d'ouverture: 14 mai 2014

Date limite: 5 septembre 2014

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la santé publique, division Prestations, 3003 Berne, tél. 058 462 22 28, fax 058 462 90 20, www.bag.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation et d'audition en cours

27 mai 2014

Chancellerie fédérale